« Le débat or*th*ogra*ph*ique »

Collection dirigée par Claude Gruaz

ÉTUDES POUR UNE RATIONALISATION DE L'ORTHOGRAPHE FRANÇAISE

QUATRIÈME FASCICULE
SOUS LA DIRECTION DE CLAUDE GRUAZ

L'ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ

Deuxième édition revue et corrigée

avec la participation de

Michel ALESSIO
Jean-Claude ANIZAN
Marc ARABYAN
Véronique BERNEZ
Ange BIZET
Frédéric BOTTOIS
François BOUCHARD
Christiane BUISSERET
Maryze COURBERAND
Caroline DAULT
Jacques DAVID
Annie DESNOYERS
Georges FARID
Claire FONDET
Patrice GOURDET
Pierre JEUDY
Michel JORDAN
Henry LANDROIT
Pierre LAUNAY
Georges LEGROS
Michèle LENOBLE-PINSON
Louis LOUVEL
Camille MARTINEZ
Marinette MATTHEY
Martial MAYNADIER
Serge MONIER
Paul MORISSET
Cendrine PAGANI-NAUDET
Claudie PÉRET
Françoise RULLIER-THEURET
Jean-Pierre SAUTOT
Line SOMMANT

Lambert-Lucas
LIMOGES

Les fascicules de cette collection, rédigés conjointement par des chercheurs et des usagers, offrent une nouvelle approche de la réforme de l'orthographe française. Chacun d'eux est consacré à un point particulier, reconnu comme source d'erreurs fréquentes, et donne lieu à une règle générale, fondée sur des études approfondies mais exprimée en termes simples afin d'être facilement comprise, mémorisée et appliquée.

Le participe passé conjugué avec *avoir* et *être* est tantôt invariable et tantôt accordé, tantôt avec le sujet et tantôt avec le complément d'objet direct. Il en résulte une trentaine de règles, exceptions et exceptions d'exceptions qui en font le point le plus délicat de la grammaire française. Et aussi le point le plus souvent mis en avant par les commissions de réforme successives du ministère de l'Instruction publique, puis du ministère de l'Éducation nationale, depuis la fin du XIXe siècle.

La présente étude reprend le dossier sur des bases entièrement nouvelles en partant de trois grands principes :

(1) Non pas affaiblir mais renforcer le système orthographique en réduisant le nombre d'exceptions ;

(2) Établir une hiérarchie des règles à partir de « règles premières » ;

(3) Distinguer la syntaxe de la sémantique et en cas de conflit entre elles, accorder la priorité à la syntaxe.

À l'arrivée, deux règles simples et sans exceptions.

9 782359 350814

60 pages
12 euros
ISSN 2101-7115
ISBN 978-2-35935-081-4

« **Le débat or*th*ogra*ph*ique** »

Collection dirigée par Claude Gruaz

ÉTUDES POUR UNE RATIONALISATION DE L'ORTHOGRAPHE FRANÇAISE

QUATRIÈME FASCICULE

SOUS LA DIRECTION DE CLAUDE GRUAZ

L'ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ

Deuxième édition revue et corrigée

avec la participation de

Michel Alessio
Jean-Claude Anizan
Marc Arabyan
Véronique Bernez
Ange Bizet
Frédéric Bottois
François Bouchard
Christiane Buisseret
Maryze Courberand
Caroline Dault
Jacques David
Annie Desnoyers
Georges Farid
Claire Fondet
Patrice Gourdet
Pierre Jeudy
Michel Jordan
Henry Landroit
Pierre Launay
Georges Legros
Michèle Lenoble-Pinson
Louis Louvel
Camille Martinez
Marinette Matthey
Martial Maynadier
Serge Monier
Paul Morisset
Cendrine Pagani-Naudet
Claudie Péret
Françoise Rullier-Theuret
Jean-Pierre Sautot
Line Sommant

Cet ouvrage tient compte des rectifications et recommandations orthographiques de l'Académie française parues au *Journal officiel* (Documents administratifs) du 6 décembre 1990 (voir www.academie-francaise.fr/langue/rectifications_1990.pdf).

© Lambert-Lucas, 2013
ISSN 2101-7115 ISBN : 978-2-35935-081-4

La veneration que j'ay toûjours ***eu*** *pour les Ouvrages qui nous restent de l'Antiquité…*

Racine

Toutes les injures que l'on s'est ***dit****…*

Flaubert

Elles se sont ***vues*** *et elles se sont* ***plu****.*

Norme actuelle

De nombreux et fructueux échanges avec Georges Legros ont largement contribué à enrichir l'argumentation développée dans ce fascicule. Qu'il en soit ici très sincèrement remercié.

C. G.

AVANT-PROPOS

On observe de plus en plus d'écarts orthographiques. Les causes sont multiples et variées, sociales, pédagogiques ou autres. Mais le fait est que le nombre de messages écrits s'accroit et n'est plus réservé à certains cercles d'écrivants.

Dans le même temps, l'évolution des techniques de communication écrite favorise un changement de code : des SMS sont adressés chaque jour par centaines de milliers et ces SMS sont souvent la négation même de l'orthographe. Cependant, nul ne pourra empêcher jeunes et moins jeunes d'envoyer des courriels, d'échanger des textos ou de s'exprimer sur les réseaux sociaux, les blogs, les forums. On n'a jamais tant écrit.

L'évolution de l'orthographe est inévitable et l'immobilisme cède du terrain : tous les dictionnaires, y compris celui de l'Académie française, mais aussi les correcteurs intégrés aux progiciels les plus vendus, prennent en compte les *Rectifications* de 1990 ; *évènement* remplace l'archaïque *événement*. Dictionnaires et correcteurs sont des miroirs à deux faces qui, d'une part, reçoivent et fixent les nouvelles formes orthographiques et, d'autre part, les diffusent.

Mais il demeure que les réformes de l'orthographe ont bien du mal à être acceptées en France, contrairement à ce qui se passe dans beaucoup d'autres pays dans lesquels des commissions suivent régulièrement l'évolution de la langue.

Des voies existent pour sortir de cette impasse.

L'association *Érofa* [1] en propose une.

Elle se fonde sur une observation que personne ne met en cause : l'orthographe française contient un grand nombre d'exceptions. Celles-ci perturbent gravement l'enseignement de l'orthographe, en France et à l'étranger. Pourquoi s'infliger un tel handicap ?

Les projets de réforme passés ont proposé de modifier de nombreux points litigieux.

Érofa adopte une position différente : plutôt que d'aborder plusieurs sujets de modification, n'en traiter qu'un à la fois.

La rationalisation proposée *renforce le système* en proposant des règles faciles à comprendre, à mémoriser et à appliquer.

1. Érofa : Études pour la Rationalisation de l'Orthographe Française d'Aujourd'hui, http://erofa.free.fr (v. Gruaz 2009, p. 75-86).

Érofa refuse à la fois une évolution débridée et un conservatisme intransigeant.

On est en droit de penser que la prise de conscience, par les usagers et les professionnels, du bien-fondé et de l'intérêt des nouvelles règles, qui reposent à la fois sur des études approfondies et sur l'usage, favorisera leur mise en application progressive.

Mais on peut aussi espérer que les institutions décideront d'accélérer le processus.

1. PRÉALABLES THÉORIQUES

1.1 DÉFINITIONS GÉNÉRALES

1.1.1 LA DÉMARCHE D'*ÉROFA*

L'étude de l'accord du participe passé menée par *Érofa* a pour objectif d'établir de nouvelles règles d'accord du participe passé après *être* et *avoir* fondées sur des règles premières dès à présent reconnues par la norme et qui se situent donc dans le système basique actuel de l'orthographe.

Le propos n'est donc pas de remettre en cause les règles existantes, mais de les renforcer en élargissant leur application.

La vraie question qui s'applique à l'accord du participe passé n'est pas « Quel est le sens exprimé par tel ou tel accord ? », mais « Convient-il de modifier telle règle d'accord du participe passé pour qu'elle s'intègre au système syntaxique de base du français ? Et si oui, quelle doit être la nouvelle règle ? ».

Cette démarche est de type *hypothético-déductif* : à partir d'une règle première on émet une hypothèse susceptible de devenir une règle de niveau supérieur. La déduction doit impérativement être *motivée*, la nouvelle règle n'est retenue que si – et seulement si – l'argumentation permet de justifier l'hypothèse. Les règles premières ne sont donc pas appliquées *automatiquement* aux règles inférées : le bien-fondé de l'extension des règles premières aux règles secondes est examiné *dans tous les cas*.

Ceci est conforme à l'objectif d'*Érofa* qui est de tracer de larges avenues dans le maquis actuel des règles.

Les règles actuelles reposent bien souvent sur des critères hérités du passé et considérés comme allant de soi, leur ancienneté leur conférant en quelque sorte une légitimité. Un cas très significatif est le remplacement d'*être* par *avoir* pour l'accord des verbes pronominaux[1]. Plus généralement, il nous a paru nécessaire de préciser les notions sur lesquelles se fondent les règles proposées, par exemple le rapport entre la sémantique et la syntaxe et des notions telles que *support* / *apport* et *donneur* / *receveur*, ou encore *sujet* / *agent* et *complément* / *patient*.

Nous avons tiré argument de ce que nous avons appelé les structures prototypiques d'*être* et d'*avoir*. Elles font l'objet d'une rapide présentation.

1. Parmi les nombreux auteurs qui ont remis en cause ce remplacement, citons André Chervel, professeur agrégé, primé par l'Académie française, ou Marc Wilmet, grammairien et académicien belge.

L'accord du participe passé est présenté dans deux chapitres :

- le participe passé avec *avoir*,
- le participe passé avec *être*.

Des commentaires, pour une part historiques, forment le chapitre 4 et des exemples extraits de publications figurent en annexe.

1.1.2 SYNCHRONIE ET DIACHRONIE

Cette étude repose sur la distinction saussurienne entre synchronie et diachronie. La synchronie se situe sur l'axe des simultanéités et concerne « les rapports entre choses coexistantes, d'où toute intervention du temps est exclue » ; la diachronie sur l'axe des successivités « où sont situées toutes les choses du premier axe avec leurs changements ». Le *Cours de linguistique générale* de Saussure ajoute « Ce n'est pas en étudiant [...] les événements diachroniques qu'on connaîtra des états synchroniques » (p. 125). Des phénomènes proprement synchroniques viennent en effet perturber l'évolution « naturelle » des langues.

Certes, la diachronie fournit des indices utilisables dans l'analyse synchronique, mais si le recours à l'ancienne langue ou à Clément Marot peuvent *expliquer diachroniquement* certaines conventions actuelles, elles ne sauraient en constituer une *justification synchronique*.

1.1.3 USAGE, NORME ET SYSTÈME

Dans le cadre de la synchronie, il convient de distinguer l'usage, la norme et le système.

L'usage est l'ensemble des productions orthographiques. Celui d'un écrivant en situation d'apprentissage n'est évidemment pas celui d'un professionnel de l'écrit, et l'acception donnée au mot *usage* doit être précisée. Il faut s'assurer que l'écrit observé n'a pas été revu par un correcteur, ce qui est le cas des publications, journaux et livres – par exemple, un article du quotidien *Libération* est relu quatre fois.

La norme est l'ensemble des règles orthographiques qui définissent la « bonne » orthographe, enseignée dans les établissements scolaires, indépendamment des projets de réforme.

Le système serait la norme rationalisée, c'est-à-dire rendue logique par l'effacement de toutes les exceptions. Une rationalisation complète est utopique car l'orthographe n'est pas construite à partir de règles préétablies, sur le modèle algébrique. Il serait d'ailleurs plus exact de dire que le système est un ensemble de régularités, c'est-à-dire de règles généralement vraies.

L'objectif de la présente étude de l'accord du participe passé est d'intégrer cet accord dans l'ensemble du système graphique français. Cette intégration induit le remplacement plus ou moins étendu du système normé actuel par un réseau débarrassé, autant que faire se peut, des cas particuliers.

1.1.4 SÉMANTIQUE ET SYNTAXE

L'orthographe est soumise à une double contrainte : d'une part, en tant que « traduction » de la langue, elle est l'expression du sens ; d'autre part, en tant que forme d'écriture, elle obéit à des règles syntaxiques graphiques. Le drame de l'orthographe est que la sémantique et la syntaxe (forme et position des mots), loin de se conforter l'une l'autre, sont souvent en opposition. La rationalité des règles d'accord du participe passé est fortement perturbée par cette relative incompatibilité entre la sémantique et la syntaxe.

Pour rationaliser l'orthographe, il est donc indispensable de décider, lorsqu'elles s'opposent, laquelle, de la sémantique ou de la syntaxe, est première.

La sémantique a souvent occupé la première place. La *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal, parue en 1660, en est un témoignage probant. Depuis le XIXe siècle, en particulier avec la parution des grammaires de Noël et Chapsal, et avec la grammaire générative au XXe, une norme fortement marquée par la sémantique s'est mise en place et les travaux actuels en sont, pour la plupart, des présentations différentes.

Les accords relèvent de la syntaxe et la sémantique ne vient qu'en second pour justifier certains d'entre eux. Ce n'est pas parce que *ténèbres*, pluriel, est synonyme de *nuit,* singulier, que l'on écrira **Les ténèbres est tombée*. C'est parce qu'il oublie ou ignore la règle d'accord syntaxique qu'un enfant écrira **Les arbres sont vert* et justifiera sémantiquement le singulier *vert* en disant qu'il y a plusieurs arbres mais une seule couleur verte, ce qui est la réalité mais est considéré comme une « faute » [1].

En dépit d'un univers sémantique largement partagé, chaque langue a ses propres règles syntaxiques, qui sont autant de conventions. L'anglais, par exemple, n'accorde aucun adjectif.

Nous retiendrons le principe général suivant :

P1. *La syntaxe est première et, lorsqu'il y a conflit entre la syntaxe et la sémantique, la sémantique doit céder le pas à la syntaxe.*

1.1.5 SUPPORT ET APPORT, DONNEUR ET RECEVEUR

La non-distinction entre sémantique et syntaxe provoque la confusion entre la paire *support* et *apport*, qui relève de la sémantique, et la paire *donneur* et *receveur* qui relève de la syntaxe. Dans la phrase :

Pierre mange une tartine,

certains grammairiens ont défini le nom *Pierre* comme *support* ou *donneur* de l'accord et *mange* comme *apport* ou *receveur* de cet accord : si l'on rem-

1. Le *nous* dit de majesté suivi d'un singulier n'est employé que dans des contextes très spécifiques.

place *Pierre* par *les enfants*, *mange* « reçoit » ce pluriel et devient *mangent.*

Or, on ne peut pour autant considérer que *support* et *donneur* d'une part, *receveur* et *apport* d'autre part sont équivalents. Si un support sémantique peut être un donneur syntaxique et si un apport sémantique peut être un receveur syntaxique, ce n'est pas le cas général. Dans la phrase conforme aux règles actuelles :

La tartine que Pierre a mangée,

tartine, antécédent de *que,* est bien à la fois support et donneur et *mangée* est bien à la fois apport et receveur. En revanche dans

Pierre a mangé une tartine,

tartine est encore support mais n'est pas donneur de l'accord et *mangé* est encore apport mais n'est pas receveur de cet accord : si le nom *tartine* « donnait » la marque de féminin à *mangé*, on devrait écrire

**Pierre a mangée une tartine.*

1.1.6 *ÊTRE* ET *AVOIR*, « UNE FURIEUSE GYMNASTIQUE » [1]

L'écart entre la syntaxe et le sens a conduit à des manipulations qui relèvent de l'artefact.

L'une des plus fréquentes, pour ne pas dire générale, est le remplacement d'*être* par *avoir,* ceci depuis bien longtemps [2]. Lorsque deux phrases ont le même sens et que l'une est construite avec *avoir* et l'autre avec *être*, on en conclut que des règles qui régissent l'accord du participe passé avec *avoir* déterminent certaines de celles qui gouvernent l'accord avec *être*. Ceci peut se justifier par le fait que certaines phrases avec *être* ou *avoir* ont le même sens :

Elle a coupé ses cheveux

Elle s'est coupé les cheveux

ou que certains verbes se conjuguent avec *être* et d'autres avec *avoir* bien que le sens soit le même :

il est tombé

il a chuté

ou que d'autres verbes encore se conjuguent à la fois avec *être* et avec *avoir* :

il est descendu

il a descendu

Mais en vertu de quoi peut-on conclure que l'identité de sens doive induire l'identité de l'accord, lequel relève de la syntaxe ?

1. Marc Wilmet parle d'« une furieuse gymnastique de substitution d'*avoir* à *être* » (1999, p. 66).

2. Voir par exemple la *Grammaire générale et raisonnée* d'Arnault et Lancelot.

Les accords du participe passé avec *avoir* et avec *être* obéissent à des règles contextuelles différentes : *être* parait dans la phrase :

Elle est descendue dans le jardin,

et *avoir* dans la phrase :

Elle a descendu la pente,

et si l'on entend parfois :

J'ai descendu dans mon jardin (comme dans la chanson),

on ne peut accepter

**Je suis descendue la pente.*

De telles « transformations » sont des manipulations *ad hoc* qui peuvent masquer de véritables régularités.

Ainsi considérer que :

Pierre s'est lavé les cheveux

est équivalent de :

Pierre a lavé les cheveux de lui

par similitude avec :

Pierre a lavé les cheveux de Marie

c'est oublier que la structure prototypique d'*être* n'a qu'un actant alors que celle d'*avoir* en a deux (*v. infra,* § 1.3).

En dépit de la similitude, la phrase :

**Pierre a lavé les cheveux de lui*

est étrangère au système de la langue française et ne peut être retenue comme argument.

Ajoutons que le remplacement d'*être* par *avoir* n'a pas de portée générale. Par exemple, remplacer :

Elle s'est absentée

par :

**Elle a absenté elle*

est également syntaxiquement irrecevable et, de plus, n'a pas de sens.

1.1.7 SUJET ET AGENT, COMPLÉMENT D'OBJET DIRECT ET PATIENT

Soit les phrases :

(1) *Pierre mange une pomme*

(2) *Une pomme est mangée par Pierre.*

Il est admis que dans (1), *Pierre* est sujet et agent, *pomme* est patient et complément direct, et que dans (2), *pomme* est le complément devenu sujet, *Pierre* le sujet devenu complément indirect. Mais dira-t-on que dans (2), *pomme* est le patient de (1) devenu agent de (2) et *Pierre* l'agent

de (1) devenu patient de (2) ? *Pierre* ne reste-t-il pas agent, qu'il soit sujet ou complément, et *pomme* patient, qu'il soit complément ou sujet ? Dans cette optique, le sujet ne peut être identifié à l'agent ni le complément au patient.

Dans :

Marie s'est blessée,

on peut considérer que *Marie* est agent et *se* patient, puisque, sémantiquement parlant, *Marie* fait l'action et *se* subit l'action. Mais si *Marie* est sujet grammatical (*Qui est-ce qui s'est blessé ?*), *se* n'est pas complément d'objet direct car le complément d'objet direct répondrait à la question *Marie s'est blessé qui* ou *quoi* ? Or *Marie s'est blessé qui ?* est inacceptable et *Marie s'est blessé quoi ?* ne serait acceptable que si le complément d'objet direct avait un autre référent, par exemple *Marie s'est blessé le doigt*. Le pronom *se* n'est complément d'objet direct que si l'on remplace *être* par *avoir* (*Marie a blessé qui ? s'* mis pour *elle*), ce qui implique l'équivalence entre *être* et *avoir* écartée dans le paragraphe précédent.

L'habitude est de considérer que *Marie s'est blessée* est un cas particulier, dès à présent accepté et qui n'a donc plus à être examiné… Or il ne s'agit pas d'un cas particulier mais d'un fonctionnement tout à fait logique fondé sur la distinction entre sémantique et syntaxe (*v. infra,* § 3.2).

1.2 DÉFINITIONS D'APPUI

L'étude de l'accord du participe passé repose sur les définitions présentées ci-dessous. Nous les considèrerons comme basiques.

1.2.1 LES RÈGLES PREMIÈRES

Les règles premières sont des règles générales qui figurent dès à présent dans toutes les grammaires françaises contemporaines. Ainsi, dans le cadre de la norme actuelle, le non-accord du participe passé précédé d'*avoir* avec le sujet grammatical est une règle première :

Marie a mangé une pomme.

Lorsque le participe passé est précédé d'*être*, l'accord du participe passé avec le sujet est lui aussi une règle première :

Elle est venue.

1.2.2 LA HIÉRARCHIE

À partir de ces règles premières, une hiérarchie de nouvelles règles est établie. Ainsi, la règle actuelle d'accord du participe passé précédé d'*avoir* avec le complément d'objet direct placé devant :

La pomme que Pierre a mangée

est seconde, et la règle actuelle de non-accord du participe passé précédé d'*être* lorsque le verbe pronominalisé est suivi d'un complément d'objet direct :

Elle s'est lavé les cheveux

est elle aussi seconde.

Dans tous les cas, le bien-fondé des règles secondes doit être justifié.

1.2.3 LA COMMUTATION

La commutation telle qu'elle est entendue ici est le remplacement d'un mot par un autre. Elle entraine généralement une ou plusieurs modifications cotextuelles. Par exemple, le remplacement du pronom *s'* dans *Marie s'est mentie* par le pronom *m'* induit le remplacement d'*être* par *avoir* : *Marie m'a menti*. D'où le principe suivant :

P2. *Lorsqu'un mot M1 commute avec un mot M2 dans une phrase P, le mot M2 impose toujours les règles syntaxiques propres aux constituants de la phrase P.*

1.2.4 LE DONNEUR D'ACCORD

De nombreux débats et malentendus sont dus à l'imprécision qui entoure le donneur d'accord. Plus particulièrement, on ne voit pas pourquoi on devrait accorder le participe passé après *avoir* avec le complément d'objet direct lorsque celui-ci est placé avant, ce qui est contraire à la règle première de non-accord du participe passé après *avoir* (*Marie a mangé*). La vraie question est : « Cet accord a-t-il une justification *aujourd'hui* ? » Les raisons historiques (la référence à Clément Marot en particulier) ne sont pas convaincantes (*v. infra*, § 4.5.1). Il est donc nécessaire de s'interroger sur cette notion de donneur d'accord.

Lorsqu'il y a accord, on distingue trois donneurs :

- le sujet grammatical du verbe,
- le sujet thématique,
- le sujet sémantique.

1.2.5 LE SUJET GRAMMATICAL

Le sujet grammatical est identifié :

- avec *avoir*, par la réponse à l'une des deux questions :

  « Qu'est-ce / Qui est-ce qui a / avait… PP ? »

  Ex. : *Marie a lavé ses cheveux* :

  — Qui est-ce qui a lavé ses cheveux ?
  — Marie.

  Marie est le sujet grammatical.
- avec *être*, par la réponse à l'une des deux questions :

  « Qui / Qu'est-ce qui est / était… PP ? »

  pour les verbes non pronominaux, ou :

  « Qui / Qu'est-ce qui s'est / s'était… PP ? »

pour les verbes pronominaux.

Ex. : *Marie est venue hier* :

— Qui est-ce qui est venue hier ?
— Marie.

Marie est le sujet grammatical.

Il est essentiel de conserver la forme pronominale ou non pronominale dans la question, c'est-à-dire la séquence *AVOIR* + PP ou *ÊTRE* + PP pour les verbes non pronominaux et *SE* + *ÊTRE* + PP pour les verbes pronominaux. Dans la question qui définit le sujet on prendra soin de conserver la forme avec *être* ou *avoir* présente dans la phrase considérée.

Ainsi pour la phrase :

Pierre a franchi le pont,

la question pertinente est :

« Qui est-ce qui a franchi le pont ? »

et non pas :

« Qu'est-ce qui est franchi ? »

Le remplacement d'une forme non pronominalisée par une forme pronominalisée ou inversement peut changer le sens du verbe. Soit la phrase :

Marie s'est aperçue de son erreur.

Si l'on pose la question :

« Qu'est-ce qui est aperçu ? »

la réponse est *erreur* et le verbe a le sens de 'distinguer quelqu'un ou quelque chose', alors que si l'on pose la question :

« Qui est-ce qui s'est aperçu de son erreur ? »

la réponse est *Marie* et le verbe signifie 'se rendre compte (de qqch.)', qui est effectivement son sens dans la phrase considérée.

1.2.6 LE SUJET SÉMANTIQUE

Le sujet sémantique est porteur de la « qualité » que traduit le participe passé. Il est identifié par la relation « *se rapporte à* ».

Dans :

Marie s'est lavé les cheveux,

lavé « se rapporte » à *cheveux*. *Cheveux* n'est pas pour autant le donneur d'accord syntaxique et cette relation de sens ne suffit pas à justifier que *lavé* doive être au pluriel. *Lavé*, bien que se rapportant à *cheveux*, n'est pas un adjectif qualifiant ce mot car la commutation de *lavé* avec un adjectif est impossible (*v. infra* § 1.2.8 et *supra* § 4.5.2).

L'antériorité du receveur par rapport au donneur n'a pas de portée générale dans le système et ne saurait constituer une règle d'accord. En effet, son application entrainerait le non-accord de l'adjectif receveur placé avant le substantif donneur d'accord, soit par exemple :

**Les grand murs blancs.*

Rappelons par ailleurs que dans le domaine plus spécifique de l'accord du participe passé, la norme en interdit l'application lorsque le complément est indirect bien qu'il soit antérieur, p. ex. :

Les histoires dont j'ai parlé,

ou lorsque ce complément est *en*, p. ex. :

Des histoires, j'en ai entendu beaucoup.

1.2.7 LE SUJET THÉMATIQUE

Il est identifié par la question « De quoi parle-t-on ? ».

Ex. : *Les insultes qu'ils se sont dites* :

— De quoi parle-t-on ?
— Des insultes.

insultes est le sujet thématique [1].

Plusieurs sujets peuvent être présents dans une même phrase. Ainsi dans :

La tartine que Pierre a mangée,

Pierre est le sujet grammatical (« Qui est-ce qui a mangé une tartine ? ») et *la tartine* est le sujet thématique (« De quoi parle-t-on ? »).

On posera le principe suivant :

P3. *Lorsque l'identification du ou des donneurs ou la nature des composants de la phrase induirait des accords différents ou l'absence d'accord du participe passé, la priorité sera donnée à l'accord retenu dans la règle première.*

1.2.8 PARTICIPE PASSÉ VERBAL ET PARTICIPE PASSÉ ADJECTIVAL

Lorsque le participe passé est adjectival, il est commutable avec un adjectif.

Ex. : *il est venu,*
il est présent.

Dans la phrase :

Pierre est / semble / parait mort,

mort est un adjectif commutable avec *grand, gentil*, etc.

Lorsque le participe passé est verbal, il n'est pas commutable avec un adjectif.

1. On peut se demander si la règle d'accord avec le complément d'objet direct antérieur n'est pas l'expression de cette topicalisation (qui aurait été perçue intuitivement par Marot), *la pomme* dans *c'est la pomme que Pierre a mangé(e)* apparaissant comme le véritable sujet, thématique, de la phrase – « ce dont on parle » – qui est effectivement le « complément d'objet direct » de la terminologie actuelle. Dans ce cas, l'accord du participe serait un phénomène anaphorique.

Ex. : *Venu* dans :

Il est venu hier

ne commute pas avec *grand* car la phrase :

**Il est grand hier*

n'est pas recevable (*v. supra*, § 1.2.3).

Qu'il soit adjectival ou verbal, le participe passé après *être* s'accorde avec le sujet grammatical. Notons que :

1. après *avoir*, le participe passé est un composant verbal, alors qu'après *être* le participe passé est verbal ou adjectival ;
2. le participe passé verbal régit un complément d'objet direct, ex. : *Pierre a mangé une pomme* (comme le participe présent : *Je l'ai vu mangeant une pomme*), ce qu'un adjectif ne peut faire.

1.2.9 ACCORD DU VERBE

P4. *Le verbe conjugué dans les temps simples, l'auxiliaire dans les temps composés s'accordent avec le sujet grammatical.*

Ex. : *Ils mangent*
Ils ont mangé la pomme
Les pommes sont bonnes.

1.2.10 ACCORD DE L'ADJECTIF

P5. *L'adjectif s'accorde en genre et en nombre avec le nom ou le pronom qu'il qualifie.*

Ex. : *Marie est grande*
Elle est arrivée.

L'adjectif *grande* et le participe passé adjectival *arrivée* s'accordent avec le sujet grammatical *Marie* ou le pronom *elle* (« Qui est-ce qui est grande ? » « Qui est-ce qui est arrivée ? »).

1.3 STRUCTURES PROTOTYPIQUES D'*ÊTRE* ET D'*AVOIR*

Les structures prototypiques traduisent une relation syntaxico-sémantique de base de laquelle sont dérivées les diverses structures observées.

1.3.1 STRUCTURE PROTOTYPIQUE D'*ÊTRE*

Être entre dans la structure prototypique suivante :

X – *être* – X'

dans laquelle X' est une « qualité » de l'actant unique X :

Marie est grande.

Le participe passé *venue* est adjectival dans :

Marie est venue

dans les conditions de commutation terme à terme (P2).

Il est verbal dans :

Marie est venue hier

car la commutation (P2) du participe passé avec un adjectif (*Marie est grande hier*) n'est pas possible.

1.3.2. STRUCTURE PROTOTYPIQUE D'*AVOIR*

Avoir entre dans la structure prototypique suivante :

X – avoir + *verbe – Y*
Pierre – avoir + *manger – une pomme*

Y n'est pas une « qualité » de X, mais un second actant.

Corollaire : *Des structures prototypiques d'*être *et d'*avoir*, on peut conclure qu'*être *relève du domaine de l'*un *et n'implique qu'un actant, alors qu'*avoir *relève du domaine de l'*un *et de l'*autre *et implique deux actants.* [1]

1. On se gardera d'en déduire qu'*être* ne peut pas entrer dans des structures plus complexes avec deux actants ou plus, p. ex. *Marie s'est lavé les cheveux*. Ces cas sont examinés ci-dessous (chapitre 3).

2. ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ AVEC *AVOIR*

JE M'INTERROGE

Pourquoi dois-je écrire :

Ils ont mangé

et

Ils ont mangé la pomme

mais

La pomme qu'ils ont mangée ?

RÈGLE

Le participe passé construit avec *avoir* ne s'accorde pas.

On écrit ***La pomme qu'ils ont mangé***
comme ***Ils ont mangé la pomme***

2.1 CAS GÉNÉRAL

La norme actuelle impose l'invariation du participe passé dans les phrases à structure simple (sujet + verbe + (complément(s)), et l'accord de l'auxiliaire conjugué avec le sujet.

Ex. : *Ils ont mangé la pomme.*

La primauté de cette règle est indirectement confirmée par la norme actuelle qui présente la règle d'accord du participe passé avec le complément d'objet direct placé avant comme un cas particulier, c'est-à-dire comme une règle seconde (*v. supra,* § 1.2.2). Nous considèrerons donc que l'invariation du participe passé avec *avoir* est première :

► **Le participe passé des temps composés avec *avoir* ne s'accorde pas.**

Ex. : *Ils ont mangé la pomme.*

2.2 ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ AVEC LE COMPLÉMENT D'OBJET DIRECT ANTÉRIEUR

Selon la règle actuellement en vigueur, le participe passé avec *avoir* s'accorde avec le complément d'objet direct lorsque celui-ci est placé avant :

La pomme qu'ils ont mangée

La maison que Pierre a construite

La pianiste que j'ai entendue jouer
(Le complément d'objet direct *que* placé avant le verbe a pour antécédent *la pianiste* qui fait l'action de jouer, le participe passé *entendue* qualifie *pianiste* et est donc au féminin singulier.)

Les airs que j'ai entendu jouer
(Le complément d'objet direct que placé avant le verbe a pour antécédent les airs qui ne font pas l'action de jouer, le participe passé entendu ne qualifie pas airs et est donc invariable.)

On a vu plus haut (§ 1.2.4) que le critère d'antériorité du receveur ne peut être retenu pour justifier l'accord.

Du principe d'accord de l'auxiliaire avec le sujet grammatical (P4) et de la règle première concernant *avoir* on déduit que le non-accord prévaut sur l'accord avec le sujet thématique, d'où :

> ► **Le participe passé des temps composés avec *avoir* ne s'accorde pas, quelle que soit la position du complément d'objet direct.**

La pomme qu'ils ont mangé

La maison que Pierre a construit

La pianiste que j'ai entendu jouer

Les airs que j'ai entendu jouer [1]

Des deux règles énoncées ci-dessus, on déduit la règle générale suivante :

> ► **Le participe passé employé avec *avoir* ne s'accorde pas.**

1. L'objection selon laquelle le non-accord du participe passé *entendu* entraine une perte d'information est infondée : qui imaginerait que la pianiste est jouée et que ce sont les airs qui jouent ?

2.3 TABLEAU RÉCAPITULATIF

Le participe passé avec *avoir* est, selon la norme actuelle, soumis à des cas d'accord divers, comme on pourra l'observer avec certains exemples du tableau suivant. La règle finale unifie ces cas.

Norme actuelle	Propositions d'*Érofa*
Ils ont mangé la pomme	*Ils ont mangé la pomme*
La pomme qu'ils ont ***mangée***	*La pomme qu'ils ont* ***mangé***
Elle a lu tous les contes qu'elle a voulu	*Elle a lu tous les contes qu'elle a voulu*
Les trente euros que ce billet a couté	*Les trente euros que ce billet a couté*
Les ennuis que ces paroles m'ont ***valus***	*Les ennuis que ces paroles m'ont* ***valu***
L'histoire qu'ils ont ***trouvée*** *amusante*	*L'histoire qu'ils ont* ***trouvé*** *amusante*
Les airs que j'ai entendu jouer	*Les airs que j'ai entendu jouer*
Les musiciens que j'ai ***entendus*** *jouer*	*Les musiciens que j'ai* ***entendu*** *jouer*
Les artistes qu'ils ont fait venir	*Les artistes qu'ils ont fait venir*
Les travaux qu'ils ont eu à faire	*Les travaux qu'ils ont eu à faire*
Les gens que j'ai accepté de recevoir	*Les gens que j'ai accepté de recevoir*

3. ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ AVEC *ÊTRE*

JE M'INTERROGE

Pourquoi dois-je écrire :

Elles sont parties
Elles sont parties hier
Elle s'est absentée
Elle s'est lavée
Les chemises se sont bien vendues
et
Elles se sont insultées
mais
Elle s'est lavé les cheveux
Elles se sont menti ?

RÈGLE

Le participe passé d'un verbe construit avec *être* s'accorde avec le sujet.

On écrit ***Elle s'est lavée les cheveux*** comme ***Elle s'est lavée***

Elles se sont menties comme ***Elles se sont lavées***

Les verbes construits avec *être* sont non pronominaux, pronominaux ou employés pronominalement.

3.1 LA NORME BASIQUE : LES VERBES NON PRONOMINAUX

La norme basique actuelle est celle qui s'applique aux verbes non pronominaux.

Selon cette norme, le participe passé après *être* s'accorde avec le sujet grammatical du verbe.

Le sujet grammatical du verbe est identifié par les questions « Qu'est-ce qui ÊTRE + PP ? » ou « Qui est-ce qui ÊTRE + PP ? » (§ 1.2.5).

Ex. : *Elles sont parties,*
Elles sont parties hier.

— Qui est-ce qui est parti ?

— Elles.

Donc *Elles sont parties.*

— Qui est-ce qui est parti hier ?

— Elles.

Donc *Elles sont parties hier.*

D'où la règle première :

> ► **Le participe passé d'un verbe construit avec *être* s'accorde avec le sujet grammatical du verbe.**

Ex. : *Elles sont parties,*
Elles sont parties hier.

3.2 LES VERBES PRONOMINAUX

Les verbes pronominaux sont des verbes précédés du pronom *se* à l'infinitif et qui se conjuguent avec les pronoms personnels dits réfléchis correspondants.

On distingue les verbes « strictement pronominaux » (également nommés verbes « essentiellement pronominaux » ou « à *se* persistant »), ex. : *s'absenter, s'évanouir*, et les verbes employés pronominalement (également dits « occasionnellement pronominaux » ou « à *se* caduc »), ex. : *se blesser*.

Dans les verbes strictement pronominaux et dans les verbes employés pronominalement le pronom fait corps avec le verbe et n'est pas considéré comme vecteur d'une fonction.

3.2.1 ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ DES VERBES STRICTEMENT PRONOMINAUX

Ex. : *Elle s'est absentée.*

La norme actuelle impose l'accord avec le sujet grammatical du verbe. Elle rejoint la règle première d'accord avec *être*. Elle est donc maintenue.

La question qui régit l'accord est :

— Qui est-ce qui s'est absenté ?

— Elle.

Le participe passé est au féminin singulier.

D'où la règle :

► Le participe passé d'un verbe strictement pronominal s'accorde avec le sujet grammatical du verbe.

Ex. : *Elle s'est absentée.*

3.2.2 ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ DES VERBES EMPLOYÉS PRONOMINALEMENT

Les verbes employés pronominalement reprennent, à la différence des verbes strictement pronominaux, la forme déjà existante d'un verbe pour l'utiliser dans un emploi pronominal. Dans cette nouvelle structure, ils peuvent prendre un autre sens.

Ex. : *Elle aperçoit une maison*

signifie

Elle voit une maison

et

Elle s'aperçoit de son erreur

signifie

Elle se rend compte de son erreur.

Les verbes employés pronominalement peuvent :

1. avoir un sens passif,
2. être réfléchis ou réciproques.

3.2.2.1 VERBES EMPLOYÉS PRONOMINALEMENT DE SENS PASSIF

Ex. : *Les chemises se sont bien vendues.*

La norme actuelle impose l'accord avec le sujet grammatical du verbe. Elle rejoint la règle première d'accord avec *être*. Elle est donc maintenue.

La question qui régit l'accord est :

— Qu'est-ce qui s'est bien vendu ?

— Les chemises.

Donc *vendues*.

► Le participe passé d'un verbe employé pronominalement de sens passif s'accorde avec le sujet grammatical du verbe.

Ex. : *Les chemises se sont bien vendues.*

3.2.2.2 VERBES EMPLOYÉS PRONOMINALEMENT RÉFLÉCHIS OU RÉCIPROQUES

(A) ABSENCE DE COMPLÉMENT D'OBJET

- Verbe réfléchi, ex. : *Marie s'est blessée,*
- Verbe réciproque, ex. : *Marie et Julie se sont embrassées,*
- Verbe réfléchi ou réciproque : *Ils se sont menti* (à eux-mêmes ou l'un à l'autre).

Selon l'analyse traditionnelle, *se* est considéré comme complément d'objet direct ou indirect du verbe dans des phrases virtuelles équivalentes avec *avoir* telles que :

**Marie a blessé elle,*

**Marie et Julie ont embrassé elles,*

**Ils ont menti à eux.*

Nous avons vu (§ 1.1.6) que cette procédure est abusive. On considèrera que *se* fait partie des verbes employés pronominalement, de la même façon qu'il fait partie des verbes strictement pronominaux et que les verbes ne sont plus *blesser, embrasser* ou *mentir,* mais *se blesser, s'embrasser, se mentir*. La distinction entre compléments directs et compléments indirects n'est plus pertinente.

Les seules questions pertinentes pour déterminer l'accord sont alors :

— Qui est-ce qui s'est blessé ?
— Elle,

d'où *Elle s'est blessée*,

— Qui est-ce qui s'est embrassé ?
— Marie et Julie,

d'où *Marie et Julie se sont embrassées*,

— Qui est-ce qui s'est menti ?
— Ils,

d'où *Ils se sont mentis*.

► Le participe passé d'un verbe employé pronominalement, réfléchi ou réciproque, sans complément d'objet, s'accorde avec le sujet grammatical du verbe.

Ex. : *Elle s'est blessée,*
Marie et Julie se sont embrassées,
Ils se sont mentis.

(B) PRÉSENCE D'UN COMPLÉMENT D'OBJET DIRECT POSTÉRIEUR AU VERBE EMPLOYÉ PRONOMINALEMENT

Ex. : *Elle s'est lavé les cheveux.*

Selon la norme actuelle, on ne fait pas l'accord car le complément considéré comme complément d'objet direct est placé après. Mais cette règle est la transposition de la règle de l'accord avec *avoir* qui a été écartée (§ 1.1.6).

La question qui régit l'accord est :

— Qui est-ce qui s'est lavé les cheveux ?

— Marie,

d'où *Marie s'est lavée les cheveux.* L'accord avec le sujet grammatical du verbe est donc retenu :

> ► **Le participe passé *suivi* d'un complément d'objet direct d'un verbe employé pronominalement, réfléchi ou réciproque, s'accorde avec le sujet grammatical du verbe.**

Ex. : *Elle s'est lavée les cheveux.*

(C) PRÉSENCE D'UN COMPLÉMENT D'OBJET DIRECT ANTÉRIEUR AU VERBE EMPLOYÉ PRONOMINALEMENT

Ex. : *Les cheveux qu'elle s'est lavés.*

Selon la norme actuelle, le participe passé s'accorde avec le complément d'objet direct si celui-ci le précède.

C'est la transposition de la règle d'accord avec *avoir* (§ 1.1.6). Nous avons écarté cette règle.

À nouveau, le donneur d'accord est identifié par la question :

— Qui est-ce qui s'est lavé les cheveux ?

— Elle

donc *lavée*, d'où *Les cheveux qu'elle s'est lavée.*

Mais *cheveux* est aussi le sujet thématique (§ 1.2.7). Lorsque l'on identifie plusieurs sujets, l'accord retenu est celui de la règle première (principe P3), ce qui justifie à nouveau l'accord avec le sujet grammatical du verbe :

> ► **Le participe passé *précédé* d'un complément d'objet direct d'un verbe employé pronominalement, réfléchi ou réciproque, s'accorde avec le sujet grammatical du verbe.**

Ex. : *Les cheveux qu'elle s'est lavée.*

De ces règles, on déduit la règle générale d'accord du participe passé après *être* :

> ► **Le participe passé d'un verbe construit avec *être* s'accorde avec le sujet.**

J. Hanse, repris dans *Le Bon Usag*e (2008, p. 1177, § 953, b, 1°), souhaite « que, conformément à la logique, à l'histoire de la langue et à certaines tendances de l'usage actuel [...], on puisse accorder le participe avec le sujet, puisqu'il est conjugué avec *être* ».

3.3 TABLEAU RÉCAPITULATIF

La norme actuelle retient de nombreux cas particuliers d'accord du participe passé avec *être*. La règle finale s'applique à tous ces cas particuliers dont certains figurent dans le tableau suivant :

Norme actuelle	Propositions
Elles sont parties	*Elles sont parties*
Elles sont parties hier	*Elles sont parties hier*
Elle s'est absentée	*Elle s'est absentée*
Les chemises se sont bien vendues	*Les chemises se sont bien vendues*
Elle s'est blessée	*Elle s'est blessée*
Elle s'est regardée dans le miroir	*Elle s'est regardée dans le miroir*
Marie et Julie se sont embrassées	*Marie et Julie se sont embrassées*
Ils se sont ***menti***	*Ils se sont* ***mentis***
Elle s'est ***lavé*** *les cheveux*	*Elle s'est* ***lavée*** *les cheveux*
Les cheveux qu'elle s'est ***lavés***	*Les cheveux qu'elle s'est* ***lavée***
Elles se sont ***ri*** *de son air jovial*	*Elles se sont* ***ries*** *de son air jovial*
Ils se sont abstenus de répondre	*Ils se sont abstenus de répondre*
Elles se sont vues et elles se sont ***plu***	*Elles se sont vues et elles se sont* ***plues***
Ces spectacles qui se sont ***succédé***	*Ces spectacles qui se sont* ***succédés***
Elles se sont faites les arbitres de la discussion	*Elles se sont faites les arbitres de la discussion*
Le pavillon qu'elles se sont ***fait*** *construire*	*Le pavillon qu'elles se sont* ***faites*** *construire*
Elles s'étaient crues responsables	*Elles s'étaient crues responsables*

4

COMMENTAIRES

4.1 OBJECTIF D'*ÉROFA*

Rappelons que l'objectif de nos études est d'établir de nouvelles règles d'accord du participe passé, plus faciles à comprendre, à mémoriser et à appliquer, en un mot plus rationnelles, que le dédale des normes actuelles [1].

4.2 ÉTUDES OU RÉFORME ?

On se gardera de confondre études et réforme. Les études d'*Érofa* ont pour objet de construire un système théorique cohérent. Une réforme vise à modifier la pratique des usagers. Le passage des études à une réforme implique des mesures transitoires. Ainsi lorsque, par exemple, les études préconisent la phrase *La maison qu'il a construit*, un projet de réforme retiendrait comme recevables, provisoirement du moins, l'accord et le non-accord du participe passé.

4.3 PRINCIPES DE BASE

4.3.1 LE DONNEUR D'ACCORD

Le *donneur d'accord* est ce que Marc Wilmet appelle le *support*. Il le définit ainsi :

> « On découvre le support d'un participe passé en posant une – et seulement une – des deux questions "Qui / qu'est-ce qui est / était / sera /

1. Notre démarche n'est pas sans rappeler la rationalisation méthodique des premier et troisième préceptes de Descartes exposés dans le *Discours de la méthode* : « Le premier était de ne recevoir jamais aucune chose pour vraie que je ne la connusse évidemment être telle […]. Le troisième, de conduire par ordre mes pensées, en commençant par les objets les plus simples et les plus aisés à connaître, pour monter peu à peu comme par degrés jusques à la connaissance des plus composés. » Au critère de vérité auquel il est fait référence dans le premier précepte ont été substitués ceux de principe de base et de règle première. — La grammaire générative se fonde elle aussi sur des idées « claires et distinctes » (l'un des ouvrages de Chomsky s'intitule *La Linguistique cartésienne*), mais nous écartons la structure profonde chomskyenne.

serait / a été… PP ?" ou "Qui / qu'est-ce qui s'est / s'était / se sera / se serait / s'est eu… PP ?" (Wilmet 1999, p. 31) [1]

Cependant, il limite la portée de ce moyen de reconnaissance :

« On trouve le support d'un PP en posant la question "Qui ou qu'est-ce qui est PP ?" ou, si et seulement si le verbe est accompagné d'un pronom réflexif persistant, "Qui ou qu'est-ce qui s'est PP ?" »

L'extension de l'accord avec le sujet de tous les participes passés de verbes pronominaux constituerait pour lui « un virage théorique et méthodologique à 180 degrés » (*ibid.*, p. 222). Notre étude montre que ce virage peut être pris.

4.3.2 TRANSFORMATIONS

Le recours aux « transformations » ouvre la porte à des interprétations qui conduisent souvent à des impasses ou du moins à des conclusions contradictoires entre lesquelles il est difficile, et bien souvent impossible, de faire un choix. À modifier les faits d'observation – ce qui d'un point de vue épistémologique, est répréhensible –, on risque de mettre en place des artefacts.

Prenant appui sur l'identité sémantique, Noël et Chapsal et d'autres grammairiens de l'époque n'ont pas hésité à avoir recours à des transformations dans ce qu'on a appelé « la première grammaire scolaire ».

André Chervel (1977/1981 : 117) parle en ces termes du remplacement d'*être* par *avoir* :

« la première grammaire scolaire (Noël et Chapsal 1823) énonce une règle de transformation simple : "dans les pronominaux, le verbe *être* est employé pour le verbe *avoir* " […]. Expliciter une théorie linguistique sous-jacente par ce type de transformations amenait les grammairiens à des pirouettes assez curieuses à propos des mutations subies par l'auxiliaire […]. Voici que, dans les pronominaux, l'auxiliaire *être* opérait un véritable aller-retour :

	Auxiliaire
Nous nous ***sommes*** *succédé*	ÊTRE
Nous ***avons*** *succédé à nous*	AVOIR
Nous ***avons*** *été succédant à nous*	AVOIR
Nous avons ***été*** *succédant à nous*	ÊTRE ↓

Il n'était évidemment pas question d'entraîner le public scolaire dans ces dédales théoriques… »

S'ensuivaient d'autres pseudo-phrases, par exemple :

Il m'estime → Il estime moi,

Il me parle → Il parle à moi,

Je vais jouer → Je vais pour jouer,

1. Nous avons remplacé le terme *support* par *donneur* (*v. supra,* § 1.1.5) ; v. également Wilmet 2010, p. 211.

Je dors → Je suis dormant,

Ce lait paraît bon → Ce lait est paraissant bon,

Il est dans la misère → Il est existant dans la misère,

Cette maison m'a coûté vingt mille francs → Cette maison m'a coûté moyennant vingt mille francs [1]

4.4 STRUCTURES PROTOTYPIQUES

Être est :

- un verbe plein lorsqu'il commute avec un autre verbe, ex. *Je pense, donc je suis* / *Je pense, donc j'existe* (sauf lorsqu'il est copule),
- une copule devant un adjectif, il commute alors avec des verbes dits « d'état » tels que *paraitre, sembler, avoir l'air*, etc., ex. *Marie est* / *semble* / *parait… jolie* / *morte*,
- un auxiliaire devant un participe passé, ex. *Marie est venue* / *morte hier.*

Ils sont blessés est un présent : *être* y est copule et *blessés*, attribut, comme dans *Ils sont propres*. En revanche, *Ils se sont blessés* est un passé composé du verbe *se blesser* : *être* est un auxiliaire et *blessés* a une valeur uniquement verbale (§ 1.2.8). Pourquoi accepter qu'il varie comme un adjectif ? La réponse est double :

1. Du point de vue méthodologique, cela ne remet pas en cause la norme actuelle qui respecte la règle première ;
2. Du point de vue de l'usage, c'est vraisemblablement la prégnance de l'accord avec le sujet du participe après *être* qui a entrainé la généralisation de cet accord.

Avoir est :

- un verbe plein lorsqu'il commute avec un autre verbe, ex. *J'ai* / *Je possède une maison.*
- un auxiliaire quand il forme avec un participe passé un temps composé d'un verbe, ex. *Marie a couru* / *courut hier.*

Des schémas structurels X – *être* – X' et X – *avoir* + PP – Y, on a inféré qu'*être* relève de l'un et *avoir* de l'un et l'autre ou, pour dire les choses autrement, qu'*être* a un actant et *avoir* deux actants.

Ces structures prototypiques peuvent être formulées ainsi : pour *être* la relation est (A et R(A)), avec A actant et R(A) qualité de A, tandis que pour *avoir* cette relation est (A et B) avec A actant et B autre actant.

La vérité de ces « théorèmes » de base n'induit pas celle de leur réciproque : il y a deux actants dans :

Pierre s'est payé une glace

avec *être*. Cela ne remet pas la structure prototypique en cause, qui explique par exemple pourquoi on a *être* dans :

1. Pour plus de détails, v. Chervel 1977/1981, p. 110-129 et 2008, p. 41.

Pierre s'est lavé les cheveux

et *avoir* dans :

Pierre a lavé les cheveux de Marie.

4.5 LES RÈGLES D'ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ

Le participe passé avec *être* a toujours été accordé, en particulier dans les phrases « attributives » – *Elle est morte* – ou dans les phrases passives – *La pomme est mangée par une souris*. En latin, le participe passé était nécessairement passif et accompagné d'*esse* ; il était alors adjectif et s'accordait avec le sujet d'*esse*. Quand on l'a employé avec *habere*, cela a d'abord été avec le même sens passif et la même valeur d'adjectif :

Habeo litteras scriptas

J'ai [p. ex. dans ma poche] *des lettres (qui sont / ont été) écrites.*

Cette construction est celle que l'on retrouve dans la phrase de Brassens

Pensez si j'eus le cœur serré.

Ce n'est que progressivement que le passé composé s'est établi, dans lequel le participe passé a pris une valeur surtout verbale :

J'ai écrit des lettres

J'écrivis des lettres.

L'histoire montre que l'emploi d'*être* et d'*avoir* et leurs règles d'accord relèvent d'usages et de conventions propres à chaque époque et qui ont beaucoup varié au cours des siècles. On ne cherchera donc pas dans l'emploi actuel de l'un ou l'autre une quelconque raison à caractère plus ou moins psychologisant.

4.5.1 L'ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ AVEC *AVOIR*

La règle d'accord du participe passé avec le complément d'objet direct antérieur a été inspirée à Clément Marot en 1538 par l'italien, dont on connait l'influence sous François Ier, dans ce poème [1] :

Enfants, oyez une leçon :
Nostre langue ha ceste façon,
Que le terme qui va devant
Voluntiers regit le suivant.
Les vieux exemples je suivray
Pour le mieux : car, à dire vray,
La chanson fut bien ordonnee,
Qui dit : m'amour vous ay *donnee* :
Et du bateau est estonné,
Qui dit : m'amour vous ay *donné*.

1. Édition posthume des *Œuvres* de Clément Marot par Jean de Tournes, Lyon, 1558, *Premier Livre des Épigrammes,* f° XVI r°/v°, « A ses disciples ».

Voilà la force que possede
Le feminin, quand il precede.

Or prouveray, par bons tesmoins,
Que tous pluriers n'en font pas moins :
Il faut dire en termes parfaits:
Dieu en ce monde nous ha *fait**s*** :
Faut dire en paroles parfaites,
Dieu en ce monde les ha *fait**es***.
Et ne faut point dire en effect :
Dieu en ce monde les ha *fait* ;
Ne nous ha *fait* pareillement,
Mais nous ha *fait**s***, tout rondement.

L'Italien, dont la faconde
Passe les vulgaires du monde,
Son langage ha ainsi basti
En disant, Dio noi à *fatt**i*** [...] [1]

On retient les mots : *le terme qui va devant / Voluntiers regit le suivant.* Dans la phrase *Dieu en ce monde nous ha faits, nous* est effectivement complément d'objet direct (le concept sera introduit en 1730 sous l'appellation de « régime direct », v. Chervel 2008, p. 36). Mais ceci vaudrait aussi pour le sujet ou pour les autres types de compléments. On est donc en droit de penser qu'il autoriserait, par exemple, l'accord de *parlées* avec le complément d'objet indirect *histoires* dans *Les histoires dont j'ai parlées*.

Soulignons par ailleurs la présence du verbe *dire* : *à dire vray, / La chanson fut bien ordonnee, / Qui dit : m'amour vous ay donnee : / Et du bateau est estonné, / Qui dit : m'amour vous ay donné* car jusqu'au milieu de XVIIIe, l'oral distinguait les voyelles brèves (dans *estonné, donné*) et les voyelles longues (dans *ordonnee, donnee*). Ces accords n'étaient donc pas seulement graphiques. De la même façon, Marot distingue *nous ha faits* et *les ha faites*, ce qui concerne la langue orale et pas seulement l'orthographe.

Mais il convient surtout de remarquer que Marot, comme tous les grammairiens l'ont fait avant les lois scolaires du XIXe siècle, émet une recommandation bien plus qu'une règle. C'est ce que rappelle André Chervel :

> « Jusqu'à l'apparition de la grammaire scolaire, les grammairiens n'ont jamais eu la prétention ni la possibilité de dicter arbitrairement les règles de l'usage. Le seul rôle qu'ils se reconnaissent, et qu'ils jouent d'ailleurs correctement, de Vaugelas à d'Olivet ou Domergue, c'est d'observer le *bon* usage et d'en établir les lois. Ce sont des témoins, non des législateurs. » (1977/1981, p. 41)

Et Noam Chomsky :

1. Un argument souvent avancé est qu'une phrase contenant un complément d'objet direct peut être mise au passif alors qu'une phrase contenant un complément d'objet indirect ne le peut pas. Cette objection n'est pas recevable car elle concerne la présence ou l'absence d'une préposition et non la relation entre le participe passé et le mot auquel il se rapporte.

> « Le but de Vaugelas est simplement de décrire l'usage "que chacun reconnoist pour le Maistre et le souverain des langues vivantes" (Préface). Et si son livre s'intitule *Remarques*… plutôt que *Décisions*… ou *Loix*…, c'est parce qu'il est "un simple tesmoin". Il désavoue tout désir d'expliquer les faits du discours ou de trouver les principes généraux qui les sous-tendent, et de même jamais il ne suggère de modifier ou de "purifier" l'usage pour des raisons rationnelles ou esthétiques. Sa grammaire n'est donc ni "raisonnée" ni prescriptive. » (1969, p. 88)

Par ailleurs, Marot n'avance aucune argumentation. La règle a été maintenue pour des raisons qui relèvent davantage de l'attachement à la norme que d'une logique linguistique.

À l'époque classique, des variantes étaient acceptées. On rencontre ainsi chez Corneille : « Toutes les misères / Que durant notre enfance ont *enduré* nos pères » (*Cinna*, I, 3) et chez Molière : « J'ai leu des vers de vous qu'il n'a point *trouvé* beaux » (*Femmes savantes*, IV, 2) (v. *Le Bon Usage*, 2008, p. 1169, § 943).

Il était alors courant de laisser le participe passé invarié, malgré la présence d'un complément d'objet direct antérieur, lorsque ce participe passé était suivi d'un autre élément de la phrase. Port-Royal en faisait une règle. L'accord devient de plus en plus fréquent au cours du XVIIIe et en 1767, dans ses *Essais*, d'Olivet énonce explicitement la règle :

> « Quand le participe des verbes actifs précède son régime simple, il ne se décline jamais ; & au contraire quand il en est précédé, il se décline toujours. » (cité par Chervel 1977/1981, p. 42)

D'Olivet justifie cet accord par un argument psychologisant :

> « Au reste, si l'on demande […] pourquoi le participe se décline lorsqu'il vient après son régime ; et qu'au contraire, lorsqu'il le précède, il ne se décline pas : je m'imagine qu'en cela nos Français, sans y entendre finesse, n'ont songé qu'à leur plus grande commodité. On commence une phrase, quelquefois sans bien savoir quel substantif viendra ensuite. Il est donc plus commode, pour ne pas s'enferrer par trop de précipitation, de laisser indéclinable un participe, dont le substantif n'est point annoncé, et peut-être n'est point encore prévu. »

Cependant, ce n'est pas avant 1820 que la règle d'accord du participe passé avec *avoir* a été définitivement établie (v. Chervel 1977/1981, p. 115). En 1823, Noël et Chapsal la formulent ainsi :

> « Le participe passé accompagné de l'auxiliaire *avoir* s'accorde avec son complément direct lorsqu'il en est précédé. » (v. Chervel 1977/1981, *ibid.*)

Ils identifient le complément d'objet direct et le complément d'objet indirect au moyen de la question *(préposition +) quoi ?* Ils ont recours à une phrase « logique » sous-jacente : *il m'estime* devient *il estime moi*, *il me parle* devient *il parle **à** moi*, *je l'ai vu la veille de son départ* devient *je l'ai vu **à** la veille de son départ* (Chervel 1977/1981, p. 121).

À propos des verbes métronymiques, André Chervel parle d'un « art de l'échappatoire ». Il cite de nouveau Noël et Chapsal :

« *Coûter, valoir, paraître, sembler* étant des verbes neutres, ne sauraient, de même que *vivre*, avoir de régime direct ; et dans ces phrases : *les sommes qu'il a coûté, il paraît travailler, il semble étudier*, les mots *que, travailler, étudier* sont des régimes indirects à cause d'une préposition sous-jacente. »

Ce recours à des phrases sous-jacentes a été conservé par la grammaire scolaire jusqu'à nos jours en dépit de la distance prise vis-à-vis de l'enseignement grammatical dans les années 1880 et la mise en place d'une pédagogie mettant en avant l'expression libre dans le cadre de laquelle des phrases comme *Cela est existant que je suis adressant me à vous* n'avaient plus leur place (v. Chervel 1977/1981, p. 170).

La règle actuelle d'accord graphique du participe passé avec *avoir* date donc de la seconde moitié du XVIIIe ; elle devient la norme avec l'apparition de la grammaire scolaire au début du XIXe. Elle n'a plus évolué depuis. Mais elle est de moins en moins respectée dans l'usage aujourd'hui, tant à l'oral qu'à l'écrit, comme en témoignent, parmi beaucoup d'autres, les extraits de publications reproduits ici même en Annexe.

L'application de cette règle s'accompagne de nombreuses sous-règles et exceptions. Citons le non-accord lorsque le participe passé est précédé de *en*, p. ex. : *Les pommes, les invités en ont mangé*, exception elle-même suivie d'une exception, qui n'est d'ailleurs pas toujours reconnue, selon laquelle le participe passé s'accorde lorsque *en* est lui-même précédé d'un adverbe de quantité, p. ex. : *Des pommes, combien en as-tu mangées ?* (Sommant 2004, p. 99-100 ; Farid 2004, p. 60-61, relève d'autres cas) [1].

4.5.2 L'ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ AVEC *ÊTRE*

Tout au long de son histoire, le participe passé avec *être* a varié, en particulier dans les phrases « attributives » (*Elle est morte*) ou dans les « passives » (*La pomme est mangée par une souris*), depuis le latin lorsqu'il était nécessairement passif et accompagné de *esse*. Il était alors adjectif et s'accordait avec le sujet de *esse*.

4.5.2.1 NORME BASIQUE : LES VERBES NON PRONOMINAUX

Pour les verbes non pronominaux, à la suite de Marc Wilmet (*v. supra,* § 1.2.4), le donneur d'accord du participe passé est déterminé par application de la question « Qu'est-ce qui *est* PP ? » ou « Qui est-ce qui *est* PP ? », appliquée à la séquence ÊTRE + PP.

1. La longueur de la voyelle finale ne peut plus justifier l'accord comme c'était le cas à l'époque de Clément Marot, voire de Marin Mersenne (v. *Traité de la voix et du chant*, in *Harmonie uni universelle,* 1636). L'accord s'entend aujourd'hui au féminin lorsque le *e* suit une consonne graphique, p. ex. : *La maison qu'ils ont construite,* mais est de plus en plus rare dans l'usage, surtout oral ; dans le cadre d'une réforme, il pourra être maintenu à l'écrit pendant une période transitoire. Wilmet 2003, p. 386, signale cependant qu'« en Belgique romane, l'allongement archaïque de la voyelle finale sert à différencier le féminin du masculin : *un enfant perdu* [pɛrdy], *une fille perdue* [pɛrdy:] ».

Lorsqu'il est copule, *être* commute avec *sembler, paraitre*, etc., et le participe passé est adjectival. On écrit :

Elles sont parties

comme

Elles sont absentes.

Lorsqu'*être* est auxiliaire d'un temps composé et que le participe passé ne commute pas avec un adjectif, il est verbal :

Ex. : *Elles sont parties hier – Elles partirent hier*
Elle est morte hier – Elle mourut hier

Remarque : Lorsque le sujet est le pronom *on,* le participe passé est au masculin singulier si le référent n'est pas précisé ; sinon, le participe passé s'accorde selon le genre et le nombre de la ou des personnes sous-entendues.

Ex. : *On est parti de bonne heure.*
On est parties de bonne heure, dirent-elles.

4.5.2.2 VERBES PRONOMINAUX

En ancien français, le participe passé des verbes pronominaux conjugués avec *être* s'accordait presque toujours avec le sujet, quelles que soient les circonstances. Cet accord reste très fréquent au XVIIe :

Il est comme impossible que les hommes se le fussent imaginés (Pascal)
Ils se sont parlés (La Bruyère)

La règle moderne, ébauchée par Malherbe, est mise en forme par les grammairiens à la fin du XVIIe (remplacer *être* par *avoir*, etc.). Mais beaucoup d'auteurs, au XVIIIe, continuent d'accorder le participe avec le sujet (*Le Bon Usage*, 2008, p. 1176, § 952) :

Une femme s'est mise dans la tête qu'elle devait… (Montesquieu)
Nous nous sommes plus (l'un à l'autre) (Marivaux)

Inversement, on trouve des participes invariables là où ils seraient accordés aujourd'hui :

Lisette : *Je m'y suis pris de toutes façons.* (Marivaux)

Au début du XIXe siècle, le chapsalisme énonce la règle de substitution suivante :

« Dans les pronominaux, le verbe *être* est employé pour le verbe *avoir.* »

Ainsi *j'ai reçu* devient *j'ai été* / *recevant* et des transformations théoriques s'installent.

Cependant,

> « l'alignement des pronominaux sur les verbes à auxiliaire *avoir* ne semble pas rencontrer l'adhésion générale. Lévizac signale des grammairiens qui, se fondant sur la présence de l'auxiliaire *être*, recommandent l'accord avec le sujet : *Ils se sont crevés les yeux, Lucrèce s'est donnée la mort* (*L'Art de parler et d'écrire correctement la langue française*, 1809, t. 2, p. 129) » (Chervel 1977/1981, p. 46, n. 26).

Mais le mythe s'était installé et les institutions restèrent sourdes aux propositions de rationalisation de l'orthographe émises à la fin du XIXe siècle et tout au long du XXe (Gréard 1893, Leygues 1901, Brunot 1905-1906, Dauzat et Damourette 1939-1940, Beslais 1960 et 1965, Haby 1976, *Rectifications* 1990 : v. Le Fur 2010, « Les réformes de l'orthographe », p. 1041-1070), surdité qui perdure encore largement de nos jours.

(A) VERBES STRICTEMENT PRONOMINAUX

Dans le cas des verbes toujours pronominaux, on peut légitimement se demander quelle est la fonction du pronom *se*, qu'il soit inhérent à la forme verbale (ex. *s'absenter, s'abstenir*, etc.) ou imposé par le sens (*s'apercevoir de, se douter de*…). On considère généralement que *se* est inanalysable et que c'est pour cette raison que l'accord se fait avec le sujet. On peut également considérer que *s'absenter* étant intransitif, l'accord ne peut se faire avec un autre mot que le sujet.

Si, par hypothèse de travail, et pour reprendre la démarche traditionnelle, on retenait le remplacement d'*être* par *avoir*, la phrase deviendrait :

**elle a absenté elle*,

agrammaticale puisque *s'absenter*, intransitif, ne peut avoir de complément d'objet direct.

Cependant le verbe toujours pronominal *s'arroger* peut régir un complément d'objet direct, ce qui, selon la norme actuelle, devrait entrainer l'accord avec le complément d'objet direct antérieur :

Ex. : *Les droits qu'elle s'est arrogés.*

Quelle règle devrait-on appliquer : la règle d'accord avec le sujet grammatical (§ 1.2.5) :

— Qui est-ce qui s'est arrogé les droits ?

— Elle,

ou la règle actuelle d'accord avec le complément d'objet direct antérieur ?

— Qu'est-ce qu'elle s'est arrogé ? ou — Elle s'est arrogé quoi ?

— Les droits.

Selon le critère d'identification du donneur d'accord retenu (P3), la question pertinente est la première : « Qui est-ce qui s'est arrogé les droits ? — Elle », donc *arrogée*. Précisons à nouveau qu'il est essentiel de poser la question avec le pronom : « Qui est-ce qui s'est arrogé les droits ? » et non « Qu'est-ce qui est arrogé ? » car le verbe *arroger* n'existe pas : on n'arroge pas des droits à quelqu'un.

(B) VERBES EMPLOYÉS PRONOMINALEMENT RÉFLÉCHIS OU RÉCIPROQUES

La norme est rappelée dans le *Bon Usage* :

> « Quoique les verbes pronominaux se conjuguent avec l'auxiliaire *être*, ils peuvent avoir un complément direct, et la tradition grammaticale veut que le participe s'accorde avec ce complément si celui-ci le précède. » (§ 953)

Le pronom *se* est considéré comme un complément d'objet direct. Or si l'on pose les questions « Qui ? » ou « Quoi ? » qui identifient le complément d'objet direct, la réponse n'est pas recevable :

**Ils sont blessés qui* ou *quoi ?*

Le complément d'objet direct apparait si, conformément à l'analyse traditionnelle, on remplace *être* par *avoir* :

Ils ont blessé qui ?

La phrase devient alors :

Ils ont blessé eux.

Ce faisant, on a remplacé *être* par *avoir* pour faire apparaitre que *eux* est complément d'objet direct *(« Ils ont blessé qui ? »)* et comme *eux* remplace *se*, on peut alors considérer que *se* est complément d'objet direct, et que du fait qu'*il* est placé avant le participe passé, il y a accord.

C'est la démonstration traditionnellement retenue. Mais on ne peut manquer de remarquer que dans la phrase avec *avoir*, *eux* est placé *après* le participe passé : il ne devrait donc pas y avoir d'accord, conformément à la règle en vigueur qui n'accorde le participe passé avec le complément d'objet direct que s'il est placé avant. Cet argument remet en cause la validité de la démonstration.

(C) VERBES EMPLOYÉS PRONOMINALEMENT AVEC PRÉSENCE D'UN COD POSTÉRIEUR AU PARTICIPE PASSÉ

Dans la phrase :

Marie s'est lavé les cheveux,

lavé est sémantiquement lié à *cheveux*. La question que l'on devrait alors logiquement se poser est : « *Lavés* est-il un adjectif qualifiant le sujet sémantique *cheveux* ? » Ne devrait-on pas alors accorder *lavé* avec *cheveux* qu'il qualifie, selon le principe d'accord de l'adjectif avec le nom auquel il se rapporte (§ 1.2.10) ? On devrait alors écrire :

Elle s'est lavés les cheveux.

On observe que *lavé* n'occupe pas la position qu'il devrait occuper s'il était adjectif, que ce soit :

Marie s'est les lavés cheveux,

ou :

Marie s'est les cheveux lavés.

Accorder *lavé* avec *cheveux* relève du sens, mais ne répond pas aux règles syntaxiques (P1).

L'argument qui reposerait sur la valeur adjectivale de *lavé* ne peut donc être retenu.

Le donneur d'accord est, comme précédemment, identifié par la question « Qui est-ce qui s'est lavé les cheveux ? »

Réponse : Marie, donc *lavée* : *Marie s'est lavée les cheveux.*

(D) VERBES EMPLOYÉS PRONOMINALEMENT AVEC PRÉSENCE D'UN COD ANTÉRIEUR AU PARTICIPE PASSÉ

La norme actuelle retient une exception avec le participe passé *faite* et considère fautive la phrase :

Elle s'est faite couper les cheveux. [1]

Mais la forme *faite* est dès à présent courante aussi bien à l'écrit qu'à l'oral [2], tout particulièrement dans les régions occitanes.

1. Les *Rectifications* de 1990 préconisent le non-accord de *faire* et de *laisser* suivis d'un infinitif.

2. « Je me suis *prise* un coup de poing dans la figure qui m'a ***faite*** directement tomber » (Une victime d'agression, au JT de France 3, 17 mai 2008, 19h00), phrase relevée par G. Legros, citée par Wilmet 2009, p. 33 (v. *infra*, Annexe).

ANNEXE

L'ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ SELON LA PROPOSITION D'*ÉROFA* DANS LA PRESSE ET DANS LES LIVRES

Extraits relevés par Georges Legros

INVARIATION DU PARTICIPE PASSÉ AVEC *AVOIR*

Mais en opposant aux critiques que lui a **valu** son séjour à bord du yacht de Vincent Bolloré […]. (*Le Nouvel Observateur*, 2219, 17 mai 2007, p. 57)

Quels types de peurs notre modernité a-t-elle **créé** ? (*Le Nouvel Observateur*, 2220, 24 mai 2007, p. 40)

Les ouvrages qu'il a **écrit** sont moins des références que des pistes, des voies ouvertes pour d'autres travaux […]. (*Le Monde*, 1er juin 2007, p. 22)

Nicolas Sarkozy a un remords : n'avoir pas fait campagne […] pour obtenir « la large majorité » qu'il n'a finalement pas **eu**. (*Le Monde*, 22 juin 2007, p. 9)

[…] je courus vers mes grands-parents ; je pleurais de joie parce que je ne les avais jamais **entendu** prononcer d'aussi belles paroles. (M. Gorki, *Enfance*, Éditions Rencontre, 1967, p. 367)

La femme qui s'est ainsi présentée à ses juges ne ressemble pas à celle à l'air hagard et apeuré que le public avait **découvert** en juin 2004. […] « C'est l'exposé que j'avais l'intention de lire », a-t-il précisé dans la phrase qu'il a finalement **prononcé**. (*Le Monde*, 29 mars 2008, p. 12)

Des qualités qui paraissent évidentes aujourd'hui, mais que les Mars ont **mis** en œuvre avant qu'on ne les habille d'un vocabulaire chic. (*Le Nouvel Observateur*, 2272, 22 mai 2008, p. 82)

Car je garde des souvenirs inoubliables durant les vacances que j'ai **passé** aux USA en 1976. (*Le Nouvel Observateur*, 2275, 12 juin 2008, supplément télé, p. 66, courrier des lecteurs)

[…] je veux citer une déclaration qu'Adam Michnik, fondateur de « Gazeta Wyborcza », avait **fait** sur notre journal […]. (*Le Nouvel Observateur*, 2280, 17 juil. 2008, p. 36)

[…] une véritable prouesse si l'on imagine toutes les négociations avec les éditeurs et les patrons de presse que cela a **supposé**. (*Le Nouvel Observateur*, 2283, 7 aout 2008, p. 51)

Chénier a lui-même accroché le grelot de la mémoire en rappelant quelle arme terrible la guillotine a **fourni** aux factions. (*Le Nouvel Observateur*, 2283, 7 aout 2008, p. 76)

Vous serez sans doute séduit par la collection unique et complète sur les 10 plus grands musées que nous vous avons **réservé**. (Publicité pour *Le Vif / L'Express*, sept. 2008)

Quelle forme identifiable les écrivains ont-ils **donné** au hasard ? (*Le Monde des Livres*, 19 déc. 2008, p. 7)

Je croyais être marié à la nièce de Bernie Madoff, mais celle qu'il m'a **présenté** comme étant sa nièce était la nièce d'un autre… (Un personnage de caricature, *Le Monde*, 19 déc. 2008, p. 14)

Les médias ont abondamment traité […] l'émotion qu'il a **suscité** parmi la population musulmane. (*Le Nouvel Observateur*, 2306, 15 janv. 2009, p. 28)

Il est crucial que la fonction de « prêteur en dernier ressort », que les gouvernements des pays riches ont **redécouvert** pour eux-mêmes, soit assurée au niveau mondial. (*Le Nouvel Observateur*, 2315, 19 mars 2009, p. 42)

J'ai donc été enchanté de voir la place éminente que mes amis ont **accordé** ici aux deux volumes de ses chroniques […]. (*Le Nouvel Observateur*, 2318, 9 avr. 2009, p. 3)

Une vieille rengaine que la crise financière a **réactivé** en fournissant son lot de scandales. (*Le Nouvel Observateur*, 2321, 30 avr. 2009, p. 22)

La presse occidentale a écrit et raconté que, pour une fois, les autorités ne l'ont pas **empêché** de travailler […]. (*Le Monde*, 24 juil. 2009, p. 2)

[…] ce qui est inédit, c'est l'ampleur que ce phénomène a **pris** en France ces dernières années. (*Le Nouvel Observateur*, 2336, 13 aout 2009, p. 73)

[…] et le cercle de silence s'est refermé comme de l'eau stagnante sur la pierre que l'on vient d'y jeter, ils m'ont **cru** folle, peut-être, ou maligne […]. (G. Aubry, *Personne*, Mercure de France, 2009, p. 106)

Affolés, les employeurs cherchent la parade. La plupart l'ont déjà **trouvé**. (*Le Nouvel Observateur*, 2344, 8 oct. 2009, p. 18)

Séverine […] a reconnu que Durandet lui avait demandé de taire une visite qu'ils avaient **fait** tous les deux au domicile de « Susi ». (*Le Nouvel Observateur*, 2367, 18 mars 2010, p. 78)

Un jour le fiancé de ma sœur est arrivé avec un paquet très lourd noué d'un ruban aussi rouge que la tête qu'a **fait** maman. (M. Agus, *Quand le requin dort*, Liana Levi, 2010, p. 29)

Ça a été la seule plaisanterie que je leur aie faite. Mais ils l'ont **pris** au sérieux (pas un sourire) et ils ont dit qu'ils me l'enverraient par courrier. (R. Bolano, *Les détectives sauvages*, Gallimard, Folio 5049, 2010, p. 240)

Il ne serait pas surprenant que Grégoire ait envie d'exercer son influence en politique après l'avoir **exercé** dans les affaires. (*Le Nouvel Observateur*, 2385, 22 juil. 2010, p. 52)

[…] Barak Obama fait ce qu'il peut avec la crise qu'on lui a **refilé**. (*Le Nouvel Observateur*, 2388, 12 aout 2010, p. 44)

Autrement dit, cette fameuse liberté que l'on admire est un acte de rupture avec toutes les recettes qui peuvent d'ailleurs changer et que l'on a **trouvé** pour vivre ensemble, en conformité ou non avec les injonctions que l'on prête à Dieu. (*Le Nouvel Observateur*, 2399, 28 oct. 2010, p. 3)

Docteur, et ces taches rouges que j'ai **pris** partout sur le corps, pas plus grosses que des têtes d'épingles, c'est quoi ? (A. Camilleri, *La Concession du téléphone*, Fayard, 1999, Le Livre de Poche, 15052, p. 88)

[…] l'occasion de tracer le portrait, parfois acide […], de tous ceux qu'il a **croisé** tout au long de sa riche carrière. (*Le Nouvel Observateur*, 2405, 9 déc. 2010, p. 11)

François Dosse tient en effet qu'on ne comprend rien à l'idée que cet historien s'est toujours **fait** de la France et de la République si l'on néglige son attachement au peuple-mémoire […]. (*Le Nouvel Observateur*, 2415, 17 fév. 2011, p. 92)

Une philosophie de jeu que l'OM a brillamment **fait** sienne. (*Le Monde*, 25 fév. 2011, p. 22)

Début 2012, AXA vous remboursera la différence entre les frais de garde que vous aurez **payé** en 2011 et ceux payés en 2010. (Dépliant publicitaire AXA, fév. 2011. Remarquer la différence entre les deux graphies de *payé[s]* : simple coquille ?)

Elle ne se coucha pas cette nuit-là. En me réveillant le matin, je l'ai **trouvé** assise sur le même vieux fauteuil de cuir vert glauque, face à la fenêtre, une cigarette à la main. (R. Gary, *La Promesse de l'aube*, Gallimard, 1980, « Folio », 373, p. 144.

[…] malgré ses cheveux tout blancs et les traces d'usure dont la dureté des luttes que cette femme seule avait **mené** dans trois pays pour survivre, bien plus que l'âge lui-même, avait marqué ses traits, il y avait encore dans sa féminité un rayonnement chaleureux et gai qui pouvait faire rêver un homme. (R. Gary, *La Promesse de l'aube*, Gallimard, 1980, « Folio », 373, p. 185)

Volte-face ou duplicité que les manifestants ont **interprété** comme une fin de non-recevoir et à laquelle ils ont répondu en remplaçant les appels à la réforme par des slogans beaucoup plus radicaux. (*Le Nouvel Observateur*, 2425, 28 avr. 2011, p. 60)

Certes, ils se sont affrontés à fleurets à peine mouchetés, après 2002, dans une guerre de succession qu'ils ont **perdu** l'un comme l'autre. (*Le Nouvel Observateur*, 2426, 5 mai 2011, p. 76)

[…] cette façon qu'ont **eu** leurs muscles de se raidir, cette façon qu'a **eu** leur bouche de se fermer […]. (A. Lobo Antunes, *La splendeur du Portugal*, Christian Bourgois, 1998, « Points », P728, p. 529)

ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ DES VERBES PRONOMINALISÉS

L'avant-garde […] s'est **laissée** absorber au moins partiellement dans le tissu de la vie quotidienne. (E. J. Hobsbawm, *L'Âge des extrêmes. Histoire du court XX*e *siècle*, Éditions Complexe, 2003, p. 242)

Elle [Florence Baverel] s'est **adjugée** la médaille d'or du sprint […]. (*Métro*, 17 fév. 2006)

C'est à cette double tâche que se sont attelés les quinze auteurs de cet ouvrage. Dans des contextes aussi divers que […], ils se sont **demandés** avec quels apprenants et quels outils avaient à travailler les formateurs […]. (Document de présentation de C. Condei, J.-L. Dufays et M. Lebrun [éds], *L'interculturel en Francophonie. Représentations des apprenants et discours des manuels*, Intercommunications, 2006)

Après m'être **demandée** très longtemps […] si j'avais le droit de […]. (L. Flem, *Comment j'ai vidé la maison de mes parents*, Seuil, 2006, p. 87)

Comme elle lui avait paru belle dans sa robe de soie foncée, rose avec un col blanc, c'est là tout le blanc qu'elle s'était **autorisée** pour sa tenue de mariée. (N. Mailer, *Un château en forêt*, Plon, 2007, p. 91)

Le sujet est également adéquat pour l'objectif que se sont **fixés** les jeunes acteurs belges. (*Libre Cours*, 61, avril 2007, p. 16)

Nous avons commencé à travailler avec l'Afrique, mais nous nous sommes vite **rendus** compte que les produits, les prix […] ne nous permettraient pas d'en vivre. (*Libre Cours*, 61, avril 2007, p. 18)

[…] les invités observent […] sa silhouette amincie par le régime de fer qu'elle s'est **imposée** pour perdre les kilos superflus, rançon d'un renoncement à la cigarette. (*Le Nouvel Observateur*, 2222, 7 juin 2007, p. 5)

Isa se sera ainsi **épargnée** les deux premières années d'université, parfois à haut risque aux États-Unis. (*Le Nouvel Observateur*, 2228, 6 sept. 2007, p. 91)

Nous nous sommes **procurés** un listing retraçant l'évolution des prix dans un hyper […]. (*Le Nouvel Observateur*, 2249, 13 déc. 2007, p. 81)

Je me suis **prise** un coup de poing dans la figure qui m'a **faite** directement tomber. (Une victime d'agression, au JT de France 3, 17 mai 2008, 19 h)

Début décembre, la société NPO Saturn […] s'est **vue** promettre l'aide de la VEB. (*Le Monde*, 12 déc. 2008, p. 15)

Il a été séduit par l'audace et le tempérament de cette jeune femme qui s'est **permise** de critiquer publiquement ses propos […]. (*Le Nouvel Observateur*, 2302, 18 déc. 2008, p. 65)

Depuis deux semaines, les réunions […] pour ajuster la direction se sont **succédées**. (*Le Monde*, 16 janv. 2009, p. 10)

[…] le désaveu d'une enquête erratique, minée par la sourde guerre que se sont **livrés** dix-huit mois durant policiers, gendarmes et magistrats antiterroristes. (*Le Monde*, 27 fév. 2009, p. 16)

[…] c'est du côté du Congrès que l'indignation s'est **faite** entendre mardi le plus fort. (*Le Soir*, 18 mars 2009, p. 18)

Avec tout ça, Les Indivisibles se sont **faits** pas mal d'amis […]. (*Le Nouvel Observateur*, 2315, 19 mars 2009, p. 88)

Car Forrester s'est **refusée** à jamais de tenir compte de ce que l'on croyait savoir sur Woolf. (*Le Monde des Livres*, 10 avr. 2009, p. 3)

[…] au moment de passer professionnelle, je ne me suis pas **sentie** le génie nécessaire ! Et je me suis inscrite dans un cours de théâtre parce que toutes mes copines y étaient. (Propos prêté à Marina Hands dans *Le Nouvel Observateur*, 2343, 1er oct. 2009, p. 118)

Après plusieurs semaines d'audition, la commission ne s'en est **laissée** que deux pour conclure. (*Le Nouvel Observateur*, 2348, 5 nov. 2009, p. 60)

Je me suis **rendue** compte que c'était exactement cela que je travaillais chez Hegel. (Propos prêté à Catherine Malabou dans *Le Monde des Livres*, 18 déc. 2009, p. 10)

À ma pension, je me suis **rendue** compte que je connaissais à peine ma propre ville, Bruges. (Lettre de Rosetta dans Electrabel, *Énergique*, printemps 2010, p. 21)

Je me suis **appropriée** par le style des mots qui, au départ, n'étaient pas les miens. (Propos prêté à Marie Darrieussecq dans *Le Nouvel Observateur*, 2357, 7 janv. 2010, p. 81)

C'est de cette France-là que l'Europe a besoin, un pays ouvert et solidaire, qui s'est **forgée** une identité plurielle et universelle. (Guy Verhofstadt dans *Le Monde*, 12 fév. 2011, p. 17)

Pourquoi t'es-tu **prise** la tête avec le patron ? (Dans le film *Un grand amour*, sur France 3, 23 fév. 2010)

Ceux et celles qui ont des prédispositions ou qui se sont **forgés** des dispositions en famille, hors de la sphère scolaire. (*Entrées libres*, mensuel de l'Enseignement catholique, 46, fév. 2010, p. 14)

Laurence, bloquée aux Philippines, s'est **vue** proposer un retour le 28 avril. (*Le Nouvel Observateur*, 2372, 22 avr. 2010, p. 81)

Michelle Tomlinson n'est pas la seule à s'être **laissée** séduire. (*Le Monde*, 16 juil. 2010, p. 3)

Elle n'ajouta pas monsieur Providentiel, on lui avait peut-être dit que ce n'était pas son nom et elle se sentait blessée de s'être **laissée** avoir ainsi de bonne foi. (J. Saramago, *La Lucidité*, Seuil, 2006, p. 330)

Elle s'est **mise** dans la tête que […]. (L. Terzieff, interprétant un ministre dans le film *La Vénitienne*, Arte, 29 oct. 2010)

Par ses auto-saisines et ses délibérations […], [la Halde] s'est **attirée** les foudres de Nicolas Sarkozy. (*Le Nouvel Observateur*, 2409, 6 janv. 2011, p. 64)

Et les boulevardiers se sont **accaparés** Feydeau. (*Le Nouvel Observateur*, 2409, 6 janv. 2011, p. 85)

La majorité de ces familles ne s'est pas **sentie** le droit de prendre la décision. (*Le Nouvel Observateur*, 2411, 20 janv. 2011, p. 84)

D'après un document confidentiel que nous nous sommes **procurés**, le juriste invoque le statut de fonctionnaire qu'avait Yunus au moment de la création de ces sociétés et qui autoriserait, de fait, l'État à mettre la main dessus ! (*Le Nouvel Observateur*, 2432, 16 juin 2011, p. 74)

M6, qui a immédiatement diffusé les images sur son site internet, s'est **attirée** les sarcasmes de l'intéressé sur Twitter. (*Le Nouvel Observateur*, 2433, 23 juin 2011, p. 24)

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ARNAULD Antoine et LANCELOT Claude, 1660, *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, Republications Paulet, 1969 ; Paris, Allia, 2010.

CATACH Nina, 1989, *Les Délires de l'orthographe*, Paris, Plon.

CHERVEL André, 1977/1981, *Histoire de la grammaire scolaire* (1re éd. *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*), Paris, Payot.

CHERVEL André, 2008, *L'Orthographe en crise à l'école*, Paris, Retz.

CHOMSKY Noam, 1969, *La Linguistique cartésienne,* Paris, Seuil (éd. US 1966), en collab. avec Dan Sperber.

FARID Georges, 2004, *Mieux comprendre le participe passé*, Montréal, Éditions Nouvelles.

GREVISSE Maurice, 1998, *Le Bon Usage*, réédition par André Goosse, Bruxelles et Paris, De Boeck et Duculot.

GRUAZ Claude, 2009, « Vers une rationalisation de l'orthographe française », dans *Penser l'orthographe de demain*, Paris, Conseil international de la langue française.

LE FUR Dominique (éd.), 2010, *Orthographe et difficultés du français*, Paris, Le Robert, collection « Les Usuels ».

NOËL François-Joseph-Michel et CHAPSAL Charles-Pierre, 1823, *Nouvelle grammaire française*, Paris, Vve Nyon Jeune (80 éditions jusqu'en 1889).

SOMMANT Micheline, 2004, *Accordez vos participes*, Paris, Albin Michel.

WILMET Marc, 1999, *Le Participe passé autrement : protocole d'accord, exercices et corrigés*, Paris-Bruxelles, De Boeck-Larcier.

WILMET Marc, 2010, *Grammaire critique du français*, Bruxelles et Paris, Duculot et Hachette, 1997 ; 2e éd. 1998 ; 3e éd. Duculot, 2003.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos 7

1. PRÉALABLES THÉORIQUES 9

1.1 Définitions générales 9

1.1.1 La démarche d'*Érofa* 9

1.1.2 Synchronie et diachronie 10

1.1.3 Usage, norme et système 10

1.1.4 Sémantique et syntaxe 12

1.1.5 Support et apport, donneur et receveur 11

1.1.6 *Être* et *avoir*, « une furieuse gymnastique » 12

1.1.7 Sujet et agent, complément d'objet direct et patient 13

1.2 Définitions d'appui 14

1.2.1 Les règles premières 14

1.2.2 La hiérarchie 14

1.2.3 La commutation 15

1.2.4 Le donneur d'accord 15

1.2.5 Le sujet grammatical 15

1.2.6 Le sujet sémantique 16

1.2.7 Le sujet thématique 17

1.2.8 Participe passé verbal et participe passé adjectival 17

1.2.9 Accord du verbe 18

1.2.10 Accord de l'adjectif 18

1.3 Structures prototypiques d'*être* et d'*avoir* 18
1.3.1. Structure prototypique d'*être* 18
1.3.2. Structure prototypique d'*avoir* 19

2. ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ AVEC *AVOIR* 20
2.1 Cas général 20
2.2 Accord du complément d'objet direct antérieur 21
2.3 Tableau récapitulatif 22

3. ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ AVEC *ÊTRE* 23
3.1 La norme basique : les verbes non pronominaux 23
3.2 Les verbes pronominaux 24
3.2.1 Les verbes strictement pronominaux 24
3.2.2 Les verbes employés pronominalement 25
3.2.2.1 Verbes de sens passif 25
3.2.2.2 Réfléchis ou réciproques 26
(a) Absence de complément d'objet 26
(b) Présence d'un complément d'objet direct postérieur au verbe employé pronominalement 27
(c) Présence d'un complément d'objet direct antérieur au verbe employé pronominalement 27
3.3 Tableau récapitulatif 28

4. COMMENTAIRES 29
4.1 Objectif d'*Érofa* 29
4.2 Études ou réforme ? 29
4.3 Principes de base 29
4.3.1 Le donneur d'accord 29
4.3.2 Transformations 30
4.4 Structures prototypiques 31
4.5 Les règles d'accord du participe passé 32

4.5.1 L'accord du participe passé avec *avoir* 32
4.5.2 L'accord du participe passé avec *être* 35
4.5.2.1 Norme basique : les verbes non pronominaux 35
4.5.2.2 Verbes pronominaux 36
(a) Verbes strictement pronominaux 37
(b) Réfléchis ou réciproques 37
(c) Présence d'un COD postérieur au participe passé 38
(d) Présence d'un COD antérieur au participe passé 39

Annexe : L'accord du participe passé selon *Érofa* dans la presse et dans les livres 40

Références bibliographiques 46

A ses Disciples.

ENfans, oyez vne Lecon:
Nostre langue à ceste facon,
Que le terme, qui va deuant,
Doulentiers regist le suiuant.
Les vieulx exemples ie suiuray
Pour le mieulx: car a dire vray,
La chanson fut bien ordonnée,
Qui dit: M'amour vous ay donnée:
Et du Vateau est estonné,
Qui dit, M'amour vous ay'donné.
Voyla la force, que possede
Le femenin, quand il precede:
Ie prouueray par bons tesmoinge,
Que tous pluriers n en font pas moins:
Il fault dire en termes parfaictz,
Dieu en ce monde nous a faictz:
Fault dire en parolles parfaicies,
Dieu en ce monde les a faictes.
Et ne fault point dire (en effect)
Dieu en ce monde, les a faict:
Ne nous a faict, pareillement:
Mais nous a faictz, tout rondement.
L'italien (dont la faconde
Passe les bulgaires du monde)
Son langage a ainsi basty
En disant, Dio noi a fatti.
Parquoy (quand me suys aduisé)
Du mes Iuges ont mal visé,
Du en cela n'ont grand science,
Du ilz ont dure conscience.

(D'après l'édition de Jean de Tournes, Lyon, 1546)